

**ARRETE DE  
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL DE L'OSU  
PYTHEAS  
SCRUTIN DU 9 AVRIL 2026**

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;

**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;

**Vu** les Statuts de l'OSU PYTHEAS modifiés et adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 24 janvier 2017 ;

**Vu** l'arrêté électoral en date du 12 février 2026 ;

**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

**Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : A**

Sièges à pourvoir : 4 titulaires  
Inscrits : 117  
Votants : 59  
Bulletins blancs ou nuls : 3  
Suffrages valablement exprimés : 56  
Taux de participation électorale : 50,43%  
Quotient électoral : 14

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Représenter, Soutenir, Dialoguer, Construire	56	4	0	4

**Sont élus :**

Listes	Sièges	Noms
		Titulaires
Représenter, Soutenir, Dialoguer, Construire	4	<b>THIBAUT Delphine</b> <b>DE GARIDEL-THORON Thibault</b> <b>LAGACHE Guilaine</b> <b>BONELLI Stéphane</b>

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'OSU PYTHEAS et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Directeur de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 9 avril 2026

Pour le Président et par délégation,  
Le directeur de l'OSU PYTHEAS



**Jean-Luc BEUZIT**